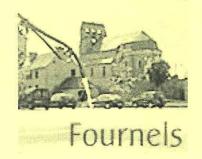
# Connaître Prévenir Maîtriser



# Commune de FOURNELS

D.I.C.R.I.M.

Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs

# o Qu'est ce qu'un DICRIM?

Le Dossier d'Information Communal sur les Risques Majeurs est un document d'information officiel établi par le Maire, en tant que responsable de police administrative et de sécurité. Il est basé sur le « Porté à Connaissance », qui décrit les risques et impose la mise en place de mesures de protection et de prévention.

Le Maire doit, dans ce document, porter à connaissance les risques existant dans sa commune, qu'ils soient naturels ou technologiques.

# o But de ce document :

- Présenter l'ensemble des risques majeurs affectant la Commune de FOURNELS
- Décrire les actions de prévention mises en place par la Municipalité pour réduire les effets des risques majeurs sur les personnes et sur les biens
- Informer sur les consignes de sécurité à respecter

Dans le cadre de ce document, un arrêté a été instauré pour les communes soumises à un risque naturel (inondation, mouvement de terrain, feu de forêt...) ou technologique (transport de matières dangereuses...)

(Voir page suivante)



COPIE

CABINET

PREFECTURE DE LA LOZERE

Service interministériel de défense et de protection civiles

#### ARRETE Nº 04-2039 du 19 novembre 2004

relatif à la désignation des communes du département de la Lozère soumises à un risque naturel ou technologique majeur

## Le préfet, chevalier de l'ordre national du Mérite

VU le code de l'environnement, notamment ses articles L. 125-2 et L. 125-5;

VU la loi n° 2004-811 du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile, notamment ses articles 3 et 13 ;

VU le décret n° 90-918 du 11 octobre 1990, modifié, relatif à l'exercice du droit à l'information sur les risques pris en application de l'article L. 125-2 du code de l'environnement, notamment ses articles 2 et 3;

VU l'arrêté préfectoral n° 95-0753 du 3 juillet 1995 relatif à la délimitation des zones du département de la Lozère soumises à un risque naturel ou technologique prévisible ;

VU le dossier départemental des risques majeurs approuvé au mois d'octobre 2004 ;

SUR proposition du directeur des services du cabinet ;

#### ARRETE:

<u>Article 1.</u>: En application des textes susvisés, les communes du département de la Lozère, soumises à au moins un risque naturel ou technologique majeur prévisible, sont répertoriées dans l'annexe jointe au présent arrêté.

Article 2. : L'arrêté préfectoral n° 95-0753 du 3 juillet 1995, relatif à la délimitation des zones du département de la Lozère soumises à un risque naturel ou technologique prévisible, est abrogé.

Article 3. : Le secrétaire général de la préfecture, le sous-préfet de Florac, le directeur des services du cabinet du préfet, la directrice régionale de l'environnement, le directeur régional de l'industrie, de la recherche et de l'environnement, le directeur du service départemental d'incendie et de secours, le directeur départemental de l'équipement, le directeur départemental de l'agriculture et de la forêt, le commandant du groupement de gendarmerie départementale, le directeur départemental de la sécurité publique et les maires des communes désignées en annexe sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

POUR AMPLIATION
le chef dir service interministériel
de défense et de protection civile

Mallory CONNORS

# Liste des communes soumises à un risque inondation connu

BASSIN VERSANT	40 communes prioritaires	38 autres communes soumises au risque
	. Sec	The state of the s
ALLIER	AUROUX	CHASTANIER
	BASTIDE-PUYLAURENT (LA)	LUC
	LANGOGNE	GRANDRIEU
	SAINT-BONNET DE MONTAUROUX	LAVAL-ATGER
		PIERREFICHE
	4	VILLEDIEU (LA)
CHASSEZAC	PREVENCHERES	ALTIER
	VILLEFORT	PIED-DE-BORNE
	TELET ORT	POURCHARESSES
		SAINT-ANDRE-CAPCEZE
LOT, COLAGNE	BADAROUX	
et BRAMONT	BAGNOLS-LES-BAINS	CHADENET
	BALSIEGES	CHIRAC
티 전	BANASSAC	ESCLANEDES SADIT ETTENET DILIVAL DONDER
	BARJAC	SAINT-ETIENNE DU VALDONNEZ
	BLEYMARD (LE)	SAINT-GERMAIN DU TEIL
	BRENOUX	SAINTE-HELENE
	CANILHAC	SAINT-LEGER DE PEYRE
	CANOURGUE (LA)	SAINT-PIERRE DE NOGARET
	CHANAC	
*	MARVEJOLS	
	MENDE	
	MONASTIER-PIN-MORIES (LE)	
	MONTRODAT	+3
	SAINT-BAUZILE	
	SALELLES (LES)	
BES et TRUYERE	MALZIEU-VILLE (LE)	FONTANS
		FOURNELS
. v		MALZIEU-FORAIN (LE)
3.		RIMEIZE
		SAINT-CHELY D'APCHER
		SAINT-LEGER DU MALZIEU
		SERVERETTE
GARDONS et CEZE .	COLLET DE DEZE (LE)	SAINT-ETIENNE VALLEE FRANCAISE
	SAINTE-CROIX VALLEE FRANCAISE	SAINT-GERMAIN DE CALBERTE
c c	SAINT-MICHEL DE DEZE	SAINT-MARTIN DE BOUBAUX
	MOISSAC VALLEE FRANCAISE	
TARN et JONTE	BEDOUES	COCURES
	FLORAC	GATUZIERES
(4)) H	ISPAGNAC	HURES-LA-PARADE
E .	MALENE (LA)	LAVAL DU TARN
	MEYRUEIS	SAINT-GEORGES DE LEVEJAC
	MONTBRUN	SAINT-JULIEN D'ARPAON
	PONT-DE-MONTVERT (LE)	SAINT-LAURENT DE TREVES
5	QUEZAC	SAINT-PIERRE DES TRIPIERS
	ROZIER (LE)	SAINT-ROME DE DOLAN
	SAINTE-ENIMIE	VIALAS
1	~ 1	7
	SALLE-PRUNET (LA)	
8	SALLE-PRUNET (LA) VEBRON VIGNES (LES)	

Vu pour être annexé à l'arrêté n° 04-2039 du 19 novembre 2004

Julyhang. Gérard LEMAIRE

# Liste des communes à risque mouvement de terrain connu

#### 23 communes prioritaires

20 autres communes soumises au risque

BADAROUX
BALSIEGES
BARJAC
CANOURGUE (LA)
CHANAC
CULTURES
FLORAC
HURES LA PARADE
ISPAGNAC
MALENE (LA)
MARVEJOLS
MENDE

MARVEJOLS MENDE MEYRUEIS MONTBRUN QUEZAC ROZIER (LE)

SAINTE-ENIMIE
SAINT-ETIENNE DU VALDONNEZ
SAINT-GEORGES DE LEVEJAC
SAINT-PIERRE DES TRIPIERS
SAINT-ROME DE DOLAN
VIGNES (LES)

VILLEFORT

BANASSAC
BARRE-DES-CEVENNES
BLEYMARD (LE)
BRENOUX
CHASTEL-NOUVEL
CHIRAC
COCURES
GREZES

LANUEJOLS
LAVAL DU TARN
MONASTIER-PIN-MORIES
MONTRODAT
PALHERS

PALHERS
POURCHARESSES
SAINT-BAUZILE

SAINT-GERMAIN DE CALBERTE SAINT-GERMAIN DU TEIL SAINT-MARTIN DE BOUBAUX SALELLES (LES) SALLE-PRUNET (LA)

Vu pour être annexé à l'arrêté n° 04-2039 du 19 novembre 2004

# Liste des communes à risque feux de forêt

- 96 communes prioritaires -

ALTIER

AUMONT-AUBRAC

AUROUX

**BADAROUX** 

PIED-DE-BORNE

BALSIEGES

**BARJAC** 

**BARRE-DES-CEVENNES** 

BASSURELS

BASTIDE-PUYLAURENT (LA)

BEDOUES

**BESSONS (LES)** 

BLAVIGNAC

BLEYMARD (LE)

**BONDONS (LES)** 

**CANOURGUE (LA)** 

**CASSAGNAS** 

**CHADENET** 

**CHANAC** 

**CHASSERADES** 

CHASTANIER

**CHAUDEYRAC** 

CHEYLARD-L'EVEQUE

**CHIRAC** 

**COCURES** 

COLLET-DE-DEZE (LE)

**CUBIERES** 

**FLORAC** 

**FONTANES** 

**FONTANS** 

FRAISSINET-DE-FOURQUES

FRAISSINET-DE-LOZERE

**GABRIAC** 

**GATUZIERES** 

GRANDRIEU

**HURES-LA-PARADE** 

**ISPAGNAC** 

**JAVOLS** 

LANGOGNE

LANUEJOLS

LAUBIES (LES)

LAVAL-ATGER

LAVAL-DU-TARN

MALENE (LA)

MADDIE TOT C

MARVEJOLS

MAS-SAINT-CHELY MASSEGROS (LE)

**MENDE** 

MEYRUEIS

MOISSAC-VALLEE-FRANCAISE

**MOLEZON** 

MONTBEL

MONTBRUN

PIERREFICHE

POMPIDOU (LE)

PONT-DE-MONTVERT (LE)

POURCHARESSES

**PREVENCHERES** 

**QUEZAC** 

RIEUTORT-DE-RANDON

RIMEIZE

ROUSSES

ROZIER (LE)

SAINT-ALBAN-SUR-LIMAGNOLE

SAINT-ANDEOL DE CLERGUEMORT

SAINT-ANDRE-CAPCEZE

SAINT-ANDRE DE LANCIZE

SAINT-BAUZILE

SAINTE-CROIX-VALLEE-FRANCAISE

SAINT-DENIS EN MARGERIDE

SAINTE-ENIMIE

SAINT-ETIENNE-VALLEE-FRANCAISE

SAINT-FREZAL DE VENTALON

SAINT-GEORGES DE LEVEJAC

SAINT-GERMAIN DE CALBERTE

SAINTE-HELENE

SAINT-HILAIRE DE LAVIT

SAINT-JULIEN D'ARPAON

SAINT-JULIEN DES POINTS

SAINT-JULIEN DU TOURNEL

SAINT-LAURENT DE TREVES

SAINT-LEGER DE PEYRE

SAINT-MARTIN DE BOUBAUX

SAINT-MARTIN DE LANSUSCLE

SAINT-MAURICE DE VENTALON

SAINT-MICHEL DE DEZE

SAINT-PIERRE DES TRIPIERS

SAINT-PRIVAT DE VALLONGUE

SAINT-ROME DE DOLAN

SALLE-PRUNET (LA)

CALCEC (LEC)

SALCES (LES) SERVERETTE

**VEBRON** 

VIALAS

VIGNES (LES)

VILLEFORT

Vu pour être annexé à l'arrêté n° 04-2039 du 19 novembre 2004

# Liste des communes à risque feux de forêt (suite)

- 89 autres communes soumises au risque -

ALBARET LE CONTAL ALBARET-SAINTE-MARIE

**ALLENC** 

**ANTRENAS** 

ARZENC-D'APCHER

ARZENC DE RANDON

MONTS-VERTS (LES)

BAGNOLS LES BAINS

**BANASSAC** 

**BELVEZET** 

BORN (LE)

**BRENOUX** 

BRION

BUISSON (LE)

**CANILHAC** 

CHAMBON DE CHATEAU

CHASTEL-NOUVEL (LE)

CHATEAUNEUF DE RANDON

**CHAUCHAILLES** 

CHAULHAC

CHAZE DE PEYRE (LA)

**CUBIERETTES** 

CULTURES

**ESCLANEDES** 

**ESTABLES** 

FAGE-MONTIVERNOUX (LA)

FAGE-SAINT-JULIEN (LA)

FAU DE PEYRE

FOURNELS

**GABRIAS** 

**GRANDVALS** 

**GREZES** 

HERMAUX (LES)

**JULIANGES** 

LACHAMP

LAJO

LAUBERT

LUC

MALBOUZON

MALZIEU-FORAIN (LE)

MALZIEU-VILLE (LE)

MARCHASTEL

MAS D'ORCIERES

MONASTIER-PIN-MORIES (LE)

MONTRODAT

NASBINALS

NAUSSAC

**NOALHAC** 

**PALHERS** 

PANOUSE (LA)

PAULHAC EN MARGERIDE

**PELOUSE** 

**PRINSUEJOLS** 

**PRUNIERES** 

RECOULES D'AUBRAC

RECOULES DE FUMAS

RECOUX (LE)

RIBENNES

ROCLES

SAINT-AMANS

SAINT-BONNET DE CHIRAC

SAINT-BONNET DE MONTAUROUX

SAINT-CHELY D'APCHER

SAINTE-COLOMBE DE PËYRE

SAINT-ETIENNE DU VALDONNEZ

SAINTE-EULALIE

SAINT-FLOUR DE MERCOIRE

SAINT-FREZAL D'ALBUGES

SAINT-GAL

SAINT-GERMAIN DU TEIL

SAINT-JEAN LA FOUILLOUSE

SAINT-JUERY

SAINT-LAURENT DE MURET

SAINT-LAURENT DE VEYRES

SAINT-LEGER DU MALZIEU

SAINT-PAUL LE FROID

SAINT-PIERRE DE NOGARET '

SAINT-PIERRE LE VIEUX

SAINT-PRIVAT DU FAU

SAINT-SATURNIN

SAINT-SAUVEUR DE GINESTOUX

SAINT-SAUVEUR DE PEYRE

SAINT-SYMPHORIEN

SALELLES (LES)

**SERVIERES** 

**TERMES** 

TIEULE (LA)

**TRELANS** 

VILLEDIEU (LA)

Vu pour être annexé à l'arrêté n° 04-2039 du 19 novembre 2004

# Liste des communes à risque industriel

1 commune prioritaire	3 autres communes soumises au risque
SAINT-CHELY D'APCHER	AUMONT-AUBRAC
	LANGOGNE
	MENDE

# Liste des communes à risque transport de matières dangereuses

12 communes prioritaires	25 autres communes soumises au risque	
. '(		
BADAROUX	ALBARET- SAINTE-MARIE	
BALSIEGES	AUMONT-AUBRAC	
COLLET DE DEZE (LE)	BANASSAC	
ESCLANEDES	BARJAC	
FLORAC	CANOURGUE (LA)	
LANGOGNE	CASSAGNAS	
MARVEJOLS	CHANAC	
MENDE	CHASTEL-NOUVEL (LE)	
SAINT-AMANS	CHATEAUNEUF DE RANDON	
SAINT-CHELY D'APCHER	CHAUDEYRAC	
SALLE-PRUNET (LA)	CHIRAC	
SERVERETTE	CULTURES	
	FONTANS	
	ISPAGNAC	
	LAUBERT	
	MONASTIER-PIN-MORIES (LE)	
	PALHERS	
	PELOUSE	
	RIEUTORT DE RANDON	
	RIMEIZE	
	SAINT-BAUZĮLE '	
	SAINT-ETIENNE DU VALDONNEZ	
	SAINT-JULIEN D'ARPAON	
the second control of	SAINT-PRIVAT DE-VALLONGUE	
	SALELLES (LES)	

# Liste des communes à risque rupture de barrage

9 communes prioritaires	8 autres communes soumises au risque	
BANASSAC	CANOURGUE (LA)	
CANILHAC	FONTANES	
CHIRAC	LANGOGNE	
MARVEJOLS	PREVENCHERES	
MONASTIER-PIN-MORIES (LE)	RECOULES DE FUMAS	
NAUSSAC	RIBENNES	
PIED DE BORNE	RIEUTORT DE RANDON	
SAINT-BONNET DE MONTAUROUX	VILLEFORT	
SAINT-LEGER DE PEYRE	Vu pour être annexé à l'arrê	
	nº 04-2039 du 19 novembre	

Vu pour etre annexe a l'arrête n° 04-2039 du 19 novembre 2004

# SOMMAIRE

<b>Connaissance relative aux risques</b>	<b>p.</b> 1
<b>Les risques majeurs sur la Commune de Fournels</b>	p. 2
* Mesures prises par la Municipalité	p. 3
* Règles de base de prévention	
- Inondation	p. 4
- Feux de Forêt	p. 4 p. 6
❖ Le plan d'affichage réglementaire	p. 8
Documents de communication de la campagne d'information	p. 9
	r.
<b>❖</b> Informations utiles	p. 10

# Connaissance relative aux risques.

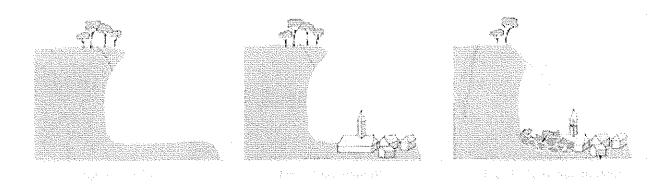
# Définition des risques majeurs.

L'existence d'un risque majeur est liée :

- d'une part à la présence d'un événement, qui est la manifestation d'un phénomène naturel ou anthropique ;
- d'autre part à l'existence d'enjeux, qui représentent l'ensemble des personnes et des biens (ayant une valeur monétaire ou non monétaire) pouvant être affectés par un phénomène. Les conséquences d'un risque majeur sur les enjeux se mesurent en terme de vulnérabilité. Un risque est la combinaison d'enjeux soumis à un aléa :

Aléas (Fig 1) X Enjeux (Fig 2) = Risque (Fig 3)

On appelle aléa la possibilité de l'apparition d'un phénomène ou d'un événement résultant de facteurs ou de processus qui échappent au moins en partie à l'homme, et enjeux (ou vulnérabilités) les personnes, biens, équipements, et/ou environnement susceptibles de subir les conséquences de l'événement ou du phénomène.



Les différents types de risques auxquels chacun de nous peut être exposé sont regroupés en 4 grandes familles :

- les risques naturels : avalanche, feu de forêt, inondation, mouvement de terrain, cyclone, tempête, séisme et éruption volcanique...;
- les risques technologiques : d'origine anthropique, ils regroupent les risques industriel, nucléaire, rupture de barrage, transport de matières dangereuses...
- les risques de la vie quotidienne (accidents domestiques, accidents de la route ...);
- les risques liés aux conflits.

Deux critères caractérisent le risque majeur

- Une faible fréquence : l'homme et la société peuvent être d'autant plus enclins à l'ignorer que les catastrophes sont peu fréquentes ;
- Une énorme gravité : nombreuses victimes, dommages importants aux biens et à l'environnement.

# Les risques majeurs pour la commune de Fournels.

D'après le dossier Départemental des Risques Majeurs de la Lozère, la commune de Fournels est soumise à certains risques.

(Voir cartes ci-jointes).

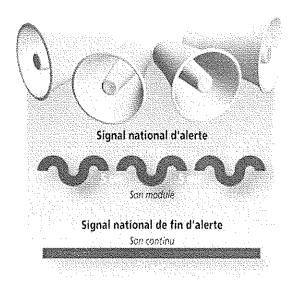
Les risques recensés sur la commune :

- Inondations
- Feux de Forêts

# Liste des arrêtés de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle

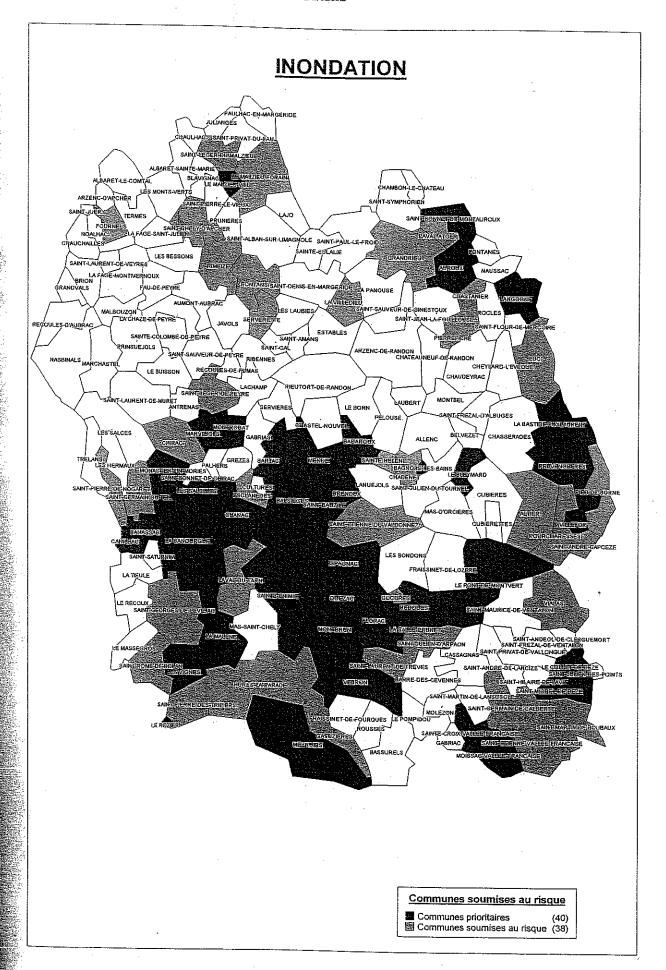
Nature	Date Evénem	ent (début/fin)	Date Arrêté
Inondation	05/07/1993	06/07/1993	26/10/1993
Inondation	04/11/1994	06/11/1994	21/11/1994
Inondation	02/12/2003	04/12/2003	19/12/2003

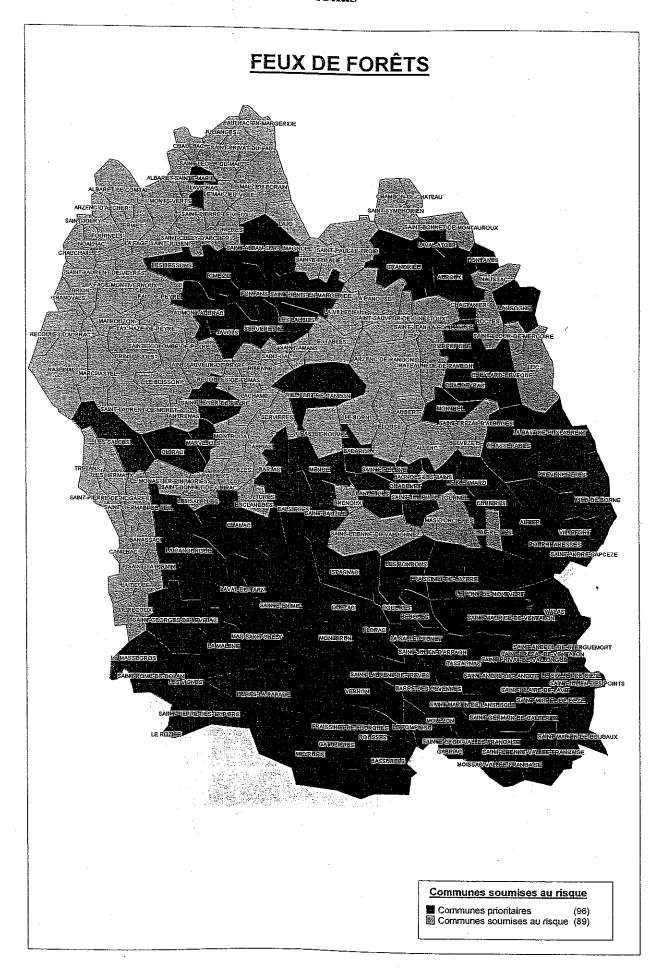
# Signal d'Alerte



# Lieu de rassemblement en cas de risques

Salle des Fêtes de Fournels (Sanitaire, Chauffage)





# Mesures prises par la Municipalité.

Dans le cadre de la Prévention du risque inondation, la Commune de Fournels, a réalisée une étude hydraulique.

Suite à cette étude, un Plan de Prévention des Risques Majeurs a été instauré sur la Commune par arrêté préfectoral n° 04-2039 du 19 Novembre 2004.

Parallèlement, à la mise en place du PPRI de lourds travaux d'amélioration d'écoulement des eaux ont été réalisés depuis.

En cas d'alerte, par le mode opératoire G.A.L.A. une vigilance particulière est appliquée.

Une incitation au débroussaillage et à l'entretien des berges est souhaitée.

Les mesures prises par la Municipalité sont définies dans le Plan Communal de Sauvegarde.

# Règles de base de la prévention.

Pour tous les risques, la population se doit de respecter certaines consignes de sécurité.

Pour les deux risques existants sur la commune de Fournels, la population doit faire attention à respecter certaines consignes de sécurité.

# I. Inondation.

# - <u>Définition</u>

Une inondation est une submersion plus ou moins rapide d'une zone, avec des hauteurs d'eau variables.



Elle peut être due à une augmentation du débit d'un cours d'eau, provoquée par des pluies importantes.

### - <u>Conséquences</u>

Lors d'inondation, la prise en charge et la sécurité des personnes est la préoccupation importante pour la Municipalité.

## Zones Inondables Voir cartes

L'agglomération même de Fournels se situe à la confluence de la Bédaule et du Bernadel dans lequel se jette le petit ruisseau de Varenne. Les habitations sont implantées principalement sur les rives de ces cours d'eau. Le village est donc particulièrement exposé aux inondations.

#### - Consignes de Sécurité

# **AVANT:**

- Mettre au sec les meubles, objets, matières et produits.
- Couper l'électricité et le gaz
- Obturer les entrées d'eau : portes, soupiraux, évents...
- Amarrer les cuves...
- Garer les véhicules
- Faire une réserve d'eau potable et de produits alimentaires.

# PENDANT : Prévoir les moyens d'évacuation. S'informer de la montée des eaux par radio ou auprès de la mairie.

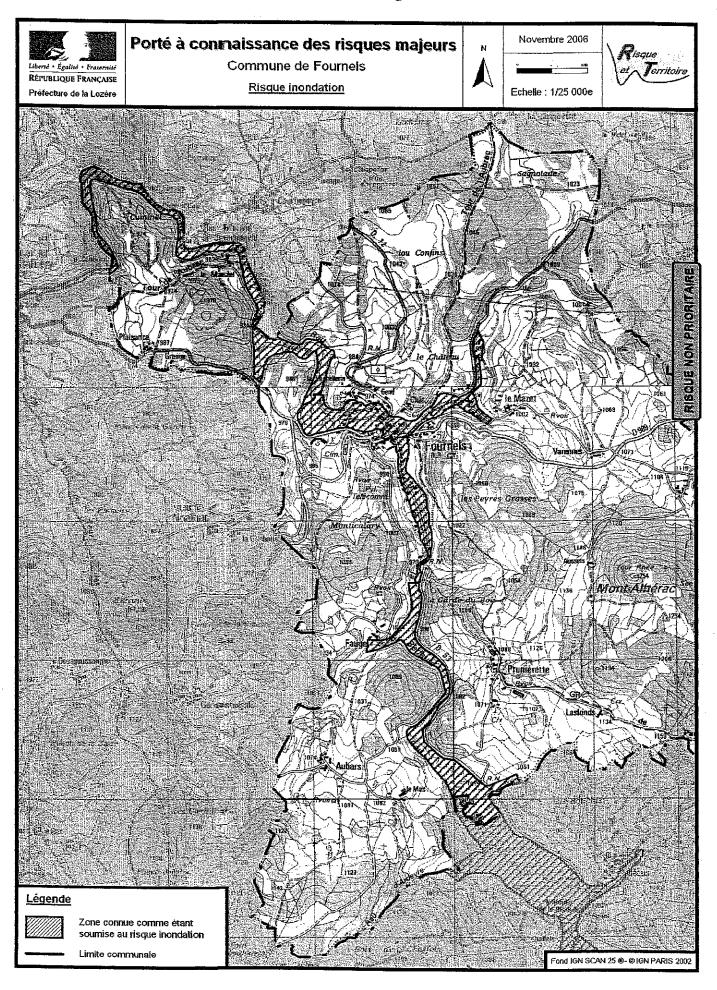
- Couper le courant électrique, actionner les commutateurs avec précaution
- Aller sur les points hauts préalablement repérés
- N'entreprendre une évacuation qui si vous en recevez l'ordre es autorités ou si vous êtes forcés par la crue
- Ne pas s'engager sur une route inondée, à pied ou en voiture

#### APRES: Dans la maison

- Aérer
- Désinfecter à l'eau de Javel
- Chauffer dès que possible
- Ne rétablir le courant électrique que si l'installation est sèche



# - CARTOGRAPHIE DU RISQUE INONDATION -



Etude hydraulique sur le territoire de la commune de FOURNEL! Bassin versant de la Bédaule à FOURNELS Le BERNADEL La Varenne La BEDAULE limite de bassin 8

# II. Feu de Forêt.

### <u>Définition</u>

Les feux de forêts sont des sinistres qui se déclarent et se propagent sur une surface minimale d'un hectare, forestière (composée principalement par des arbres et des arbustes d'âges et de densité variables) ou subforestière (formation d'arbres feuillus ou de broussailles appelées maquis ou garrigue).



Un feu peut prendre différentes formes selon les caractéristiques de la végétation et les conditions climatiques dans laquelle il se développe :

- Les feux de sol
- Les feux de surface
- Les feux de cimes

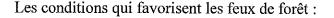
### - Conséquences

Lors de feu de forêt, la prise en charge et la sécurité des personnes est aussi la préoccupation importante de la Municipalité.

### - Comment se manifeste – il?

Le feu pour apparaître et se propager à besoin de 3 éléments :

- Un combustible : la végétation forestière ou subforestière
- Un comburant : l'oxygène de l'air
- Un flux de chaleur



- Le vent. Il joue un rôle important dans la formation et le développement des feux.
- La sécheresse
- La végétation
- Le relief



- Zone de feux Voir carte page suivante
- Consignes de Sécurité

#### **AVANT:**

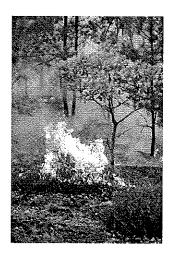
- Repérer les chemins d'évacuation, les abris
- Prévoir les moyens de lutte (point d'eau, matériels)
- Débroussailler
- Vérifier l'état des fermetures, portes et volets, la toiture

#### **PENDANT:**

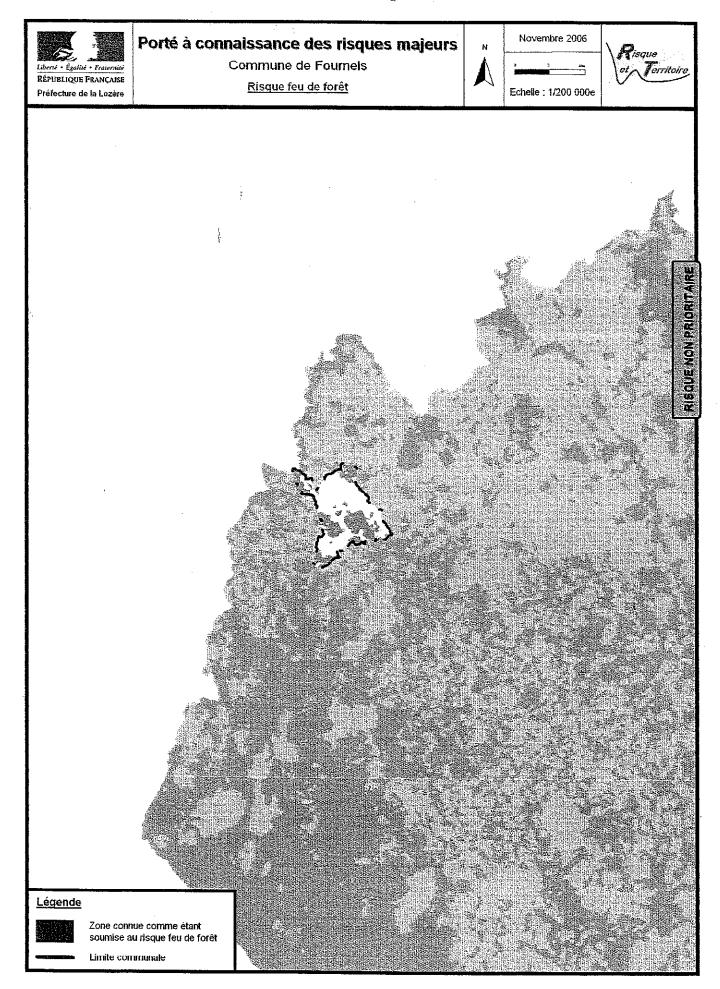
- Si vous êtes témoin d'un départ de feu : informer les pompiers le plus vite possible et le plus précisément possible
- Dans la nature, s'éloigner dos au vent. Si on est surpris par le front de feu, respirer à travers un linge humide
- A pied, rechercher un écran (rocher, mur...). Ne pas sortir de la voiture

# APRES: Une maison bien protégée est le meilleur abri

- Fermer et arroser volets, portes et fenêtres
- Occulter les aérations avec des linges humides
- Rentrer les tuyaux d'arrosage
- Eteindre les foyers résiduels



# - CARTOGRAPHIE DU RISQUE FEU DE FORET -



# Le Plan d'affichage réglementaire.

L'information des citoyens doit permettre la connaissance des dangers auxquels ils sont confrontés, les dommages prévisibles, les mesures préventives, les moyens de protection et de secours mis en place.

# Cadre législatif :



Loi du 22 juillet 1987 relative à l'organisation de la sécurité civile et à la prévention des risques majeurs (reprise dans l'article L. 125-2 du Code de l'environnement) :

"Les citoyens ont un droit à l'information sur les risques majeurs auxquels ils sont soumis dans certaines zones du territoire et sur les mesures de sauvegarde qui les concernent. Ce droit s'applique aux risques technologiques et aux risques naturels prévisible.".

## AFFICHE COMMUNALE TYPE

# Commune de

Département de la LOZERE

Région du Languedoc-Roussillon



inondation rapide



zone exposée aux glissements de terrain



feux de forê



activités idustrielles



transport de marchandises dangereuses



aval d'un barrage

# en cas de danger ou d'alerte

1. abritez-vous

take shelter

resguardese

2. écoutez la radio

listen to the radio

escuche la radio

Radio-France et pour la Lozère,

Radio France bleu Gard-Lozère :

Emetteur	Fréquence
MENDE	104,9
MENDE	99,5
LA CANOURGU	E 100,8
LANGOGNE	100,1
LE BLEYMARD	102,2
MEYRUEIS	101,7
SPAGNAC	101.3

# 3. respectez les consignes

follow the instructions

respete las consignas

> n'allez pas chercher vos enfants à l'école

don't seek your children at school no vaya a buscar a sus ninos a la escuela

pour en savoir plus, consultez

a la maine :

le DDRM : dossier départemental des risques majeurs

le DICRIM : dossier d'information communal sur les risques majeurs

surintemet www.prim.net

COMMUNE OU AGGLOMERATION

DEPARTEMENT

REGION

SYMBOLES

risques naturels

risques technologiques

CONSIGNE 1 traduction anglais / LV2

CONSIGNE 2 traduction anglais / LV2

FREQUENCES RADIO D'ALERTE

CONSIGNE 3

traduction anglais / LV2

CONSIGNE SUPPLEMENTAIRE

traduction anglais / LV2

INFORMATION SUPPLEMENTAIRE

DDRM / DICRIM

internet

# Documents de Communication de la Campagne d'Information.

Afin de renseigner la population de Fournels, la Mairie a mis en place des affiches et aussi participe à la distribution de brochures sur le sujet des Risques Majeurs que rencontre la Commune.

Pour en savoir plus : Mairie

**12** 04 66 31 60 15

**1 04 66 31 60 13** 

• Affiche Voir page suivante.

Disposée au panneau d'Affichage.

• Brochure Voir page suivante

Distribuée en Mairie, hall d'Immeuble, écoles, poste...

# Affiche et Brochure pour information au public

# Mairie de Fournels



# Risques Majeurs

La Commune de Fournels informe la population des risques qui sont recensés:



. Inondation . Feu de Forêt



En cas d'alerte d'un des risques:

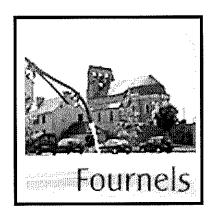
- Abritez vous
- Ecouter la radio
- Respecter les consignes

Pour en savoir plus, consulter:

- ⇒ A la mairie : le DDRM et le DICRIM
- ⇒ Sur Internet : www.prim.net

# Commune de Fournels

La présente brochure est réalisée à l'attention des habitants de Fournels pour les sensibiliser aux Risques Majeurs auxquels la commune est confrontée.



Il s'agit des risques :

- \* Inondation
- \* Feu de Forêt

Pour tous renseignements:

MAIRIE

- **№** 04 66 31 60 15
- **1** 04 66 31 60 13

MAIRIE DE FOURNELS

> Village 48310 Fournels

<u>Téléphone</u>: 04 66 31 60 15 <u>Télécopie</u>: 04 66 31 60 13 <u>E-mail</u>: mairiefournels@orange.fr LA SÉCURIÉT EST L'AFFAIRE DE TOUS !

# Information sur les Risques Majeurs



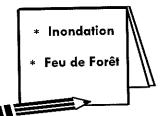
# Connaissance Risques Majeurs

Les risques majeurs sont liés :

- À la présence d'un événement, manifestation d'un phénomène naturel ou anthropique.
- À l'existence d'enjeux, ensemble des personnes et des biens pouvant être affectés par un phénomène.

Les différents types de risques auxquels chacun peut être confrontés:

- Risques naturels : avalanches, feu de forêt, inondation, séisme...
- Risques technologiques : nucléaire, barrage...
- Risques de la vie quotidienne
- Risques liés aux conflits



# Consignes de Sécurité

# Inondation

#### **AVANT:**

- Mettre au sec les meubles, objets, matières et produits.
- Couper l'électricité et le gaz
- Obturer les entrées d'eau : portes, soupiraux, évents...
- Amarrer les cuves...
- Garer les véhicules
- Faire une réserve d'eau potable et de produits alimentaires.

<u>PENDANT</u>: Prévoir les moyens d'évacuation. S'informer de la montée des eaux par radio ou auprès de la mairie.

- Couper le courant électrique, actionner les commutateurs avec précaution
- Aller sur les points hauts préalablement repérés
- N'entreprendre une évacuation qui si vous en recevez l'ordre es autorités ou si vous êtes forcés par la crue
- Ne pas s'engager sur une route inondée, à pied ou en voiture

# <u>APRES :</u> Dans la maison

- Aérer
- Désinfecter à l'eau de Javel
- Chauffer dès que possible
- Ne rétablir le courant électrique que si l'installation est sèche

# Feu de Forêt

#### **AVANT:**

- Repérer les chemins d'évacuation, les abris
- Prévoir les moyens de lutte (point d'eau, matériels)
- Débroussailler
- Vérifier l'état des fermetures, portes et volets, la toi ture

#### **PENDANT:**

- Si vous êtes témoin d'un départ de feu : informer le pompiers le plus vite possible et le plus précisémen possible
- Dans la nature, s'éloigner dos au vent. Si on est surpri par le front de feu, respirer à travers un linge humide
- A pied, rechercher un écran (rocher, mur...). Ne pa sortir de la voiture

# <u>APRES</u>: Une maison bien protégée est le meilleu abri

- Fermer et arroser volets, portes et fenêtres
- Occulter les aérations avec des linges humides
- Rentrer les tuyaux d'arrosage



Disques Majours sur Fournel

# Informations utiles.

# Démarches d'indemnisation

- Contacter votre assurance
- Prendre des photos des objets et zones inondés
- Ne rien jeter avant le passage de l'expert
- Déclarer le sinistre à votre assureur
- Effectuer vos déclarations à la mairie dans les 5 jours après la catastrophe et/ou dans les 10 jours après publication de l'arrêté de catastrophe naturelle au Journal officiel.

# Quels équipements à avoir ?

Les équipements minimums à se procurer dans tous les cas et à conserver dans son domicile :

- · Radio portable avec piles
- Lampe de poche avec piles
- Eau potable
- Papiers personnels
- · Médicaments urgents
- Couvertures
- Matériels de confinement





# Où s'informer?

## Numéros utiles

- Préfecture de Lozère : 08 21 80 30 48 / 04 66 49 60 00
- Pompier 18 ou 112
- Police17
- Gendarmerie Nationale : **04 66 31 60 07**
- SAMU 15
- Météo 08.36.68.02.66
- EDF 04 66 31
- GDF04.68.56.50.00

## Ecoutez la radio

France Roussillon FM 101.6

France Inter FM 92.1

France Bleu Gard – Lozère : FM 104.9 ou 99.5

# ES BONS RELEAS

# Dans toutes les situations

# CE QU'IL NE FAUT PAS FAIRE

- Se rendre sur les lieux de l'accident ou à proximité : il ne faut pas gêner les secours.
- Se déplacer. Ne pas aller chercher les enfants à l'école. Les enseignants les mettronten sécurité, ils connaissent les consignes et appliquent un Plan Particulier de Mise en Sécurité des Elèves (P.P.M.S.É).



N'allez pas chercher vos enfants à l'école L'école s'occupe d'eux.

Encombrer les lignes téléphaniques.



Ne téléphonez pas. Libérez la ligne pour les secours.

Fumer. Éviter toute flamme ou étincelle.



Ni flamme, ni cigarette.

# CE QU'IL FAUT FAIRE

- Hespeciarle signal dialette
   Dispuser d'un poste de rette apiles
   Ecourar la radio et respectar las consignes

Ecquer la radio pour connaire les consignes à sulvice

# Le Code national d'alerte

- Le Code national d'alerte
  c'est un signal émis par une siène

  Le signal d'alerte
  Veloi de que l'on enrend, un son mortant et
  despendant emis trois fois durant, une minute
  ll'signifie. Confinez-vous et écoutez la radio.

  Le signal de lin d'alerte
  Voicres que l'on entend un son continu de do
  sacondés, il signifie y vous pouvez mainténant
  sonte.

  Pour Bien connaître le signal vous pouvez.
  Lesouter en jappelant le rruntero vert.
  0800 50, 2005 (appel grafuit)



# prévenir pour mieux agir...



Inondation



Feu de Forêt



Avalanche

# Risques

Séisme



Volcan



Barrage



Centrale Nucléaire

Mairie de Fournels Village 48310 FOURNELS